



ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Equipements de Protection Individuelle (EPI) en escalade



Inspection pédagogique régionale EPS de Dijon

Présentation

La plupart des équipements de protection du grimpeur (cordes, casques, baudriers, dégaines, mousquetons, freins...) sont des **Equipements de Protection Individuelle (EPI)** et doivent à ce titre être conformes à la réglementation applicable en la matière.

La norme **AFNOR NF S72-701 de juin 2004** : « Mise à disposition d'EPI et matériel de sécurité pour activités physiques, sportives, éducatives et de loisirs dédiés à la pratique de l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie et activités utilisant des techniques et équipements similaires » a été publiée pour aider à l'application **en milieu scolaire** des dispositions du Code du travail en terme de gestion du matériel .

Cette norme précise **les modalités de gestion** (identification, contrôle et suivi) et les exigences d'utilisation du matériel entre le propriétaire du matériel et l'utilisateur.

La présence d'un parc de matériel nécessite un contrôleur gestionnaire EPI qui est une personne compétente désignée par le propriétaire du matériel et détentric d'une certification spécifique.

FORMATION DU CONTROLEUR-GESTIONNAIRE EPI

Dans l'académie de Dijon :

une **formation** hybride de 12 heures:

- 6 heures en distanciel à partir d'un parcours M@gistere suivi par le formateur académique EPI
- 6 heures en présentiel avec le formateur académique EPI
- Délivrance du certificat de Contrôleur-Gestionnaire EPI à l'issue de la journée en présentiel

E.P.I

en Escalade et en milieu scolaire

Classification d'un EPI

Équipement de Protection Individuelle

Catégorie 1

Contre les risques *légers*:
Lésions superficielles et réversibles:
Ex: lunettes de soleil...

Catégorie 2

Contre les risques *intermédiaires*:
Lésions irréversibles
Ex :casque, crampons...

Catégorie 3

Contre les risques *mortels*:
Ex : cordes, baudriers

Les textes de référence

- **Circulaire ministérielle N° 2017-75 du 19/04/2017.**

Cette circulaire souligne l'obligation de mise en œuvre de la norme NF S72-701 au sein des établissements scolaires .

- **La norme AFNOR NF S72-701 de juin 2004**

Elle précise qu'un contrôleur –gestionnaire EPI est une personne compétente désignée par le propriétaire du matériel et détentrice d'une certification spécifique.

*" les équipements de protection individuelle (EPI) sont contrôlés selon le décret n° 2004 -249 du 19 mars 2004 et la norme NF S72-701 **visuellement et tactilement** (corde, dégaines, baudrier, système d'assurage) au travers de contrôles de routines périodiques. Un contrôle complet une fois par an est obligatoire. Un registre de gestion des EPI est tenu à jour."*

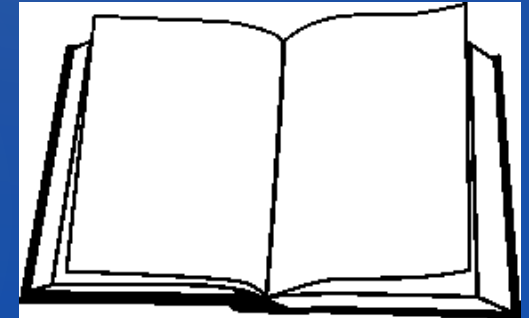
Mise en œuvre de la norme NFS 72 701

En EPS et en AS

1. contrôle



2. suivi



Les 4 rôles du contrôleur –gestionnaire E.P.I.

1 Identifier les E.P.I.

Comment identifier les EPI ?

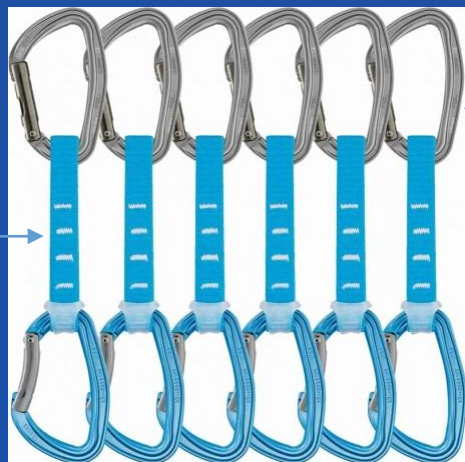


EPI Textiles



EPI
Métalliques

Cas particuliers



Connecteurs

Sangles

Connecteurs

Les dégaines

Elles sont composées de 3 EPI différents :

La sangle : EPI textile

Les connecteurs : EPI métalliques



Le casque

EPI textile.

Le marquage ne doit jamais se faire sur la coque



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Marquer les EPI: lisibilité, traçabilité

Le marquage des E.P.I.

- Le marquage situé sur chaque EPI permet de relier chaque EPI (ou lot d'EPI) à sa fiche de vie du registre EPI et inversement.
- 2 marquages sont indispensables pour assurer une bonne gestion de EPI :

Marquage du fabricant



Marquage du propriétaire du matériel



3 Contrôler les E.P.I : Un circuit à respecter

Circuit du contrôle

1. Achat de matériel CE :

Certification Européenne
marquée sur l'E.P.I

2. Inscription sur la
Fiche de suivi des
EPI (à construire)

Pas CE



5 Modification et
validation de la fiche

3. Contrôle de routine
à chaque utilisation
(visuel)

Non
conforme



Non
conforme,
durée de vie
dépassée ou
pas CE

4. Contrôle complet
annuel à minima
(test opérationnel de
fonctionnement)





**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 Gérer les E.P.I. :

Le registre et le stockage

Le stockage

Dans un lieu

- aéré, tempéré, à l'abri des rayons ultra violets
- Eloigné de toute substance chimique (liquides ou émanations)
- Fermé à clé
- Accessible à des personnes autorisées uniquement

Pour assurer la sécurité, la longévité ,la fiabilité du parc matériel



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A retenir

Conformité, traçabilité, contrôle, suivi

